

# Burnout: bientôt une maladie professionnelle?

## Trois députés proposent de lancer un projet-pilote

**S**elon l'Institut national d'assurance maladie-invalidité, 80.000 Belges souffriraient chaque année de burnout. Cela constitue un coût important, estimé à 600 millions d'euros par an d'indemnisations, ce qui équivaut à 10% du budget de l'assurance invalidité.

«Ces chiffres sont interpellant et nous poussent à apporter des solutions pour une meilleure prévention, une prise en charge spécifique et pluridisciplinaire et une meilleure indemnisation à tout le moins pour les cas de burnout les plus sévères», poursuit Marc Loewenstein. Le député bruxellois DéFI est l'auteur, avec Jamal Ikazban (PS) et Pierre Kompany (cdH), d'une proposition de résolution en la matière qui sera adoptée ce vendredi au Parlement francophone bruxellois.

### LES CAS LES PLUS SÉVÈRES

Les auteurs y souhaitent que le gouvernement fédéral étudie la possibilité de reconnaître les cas

de burnout les plus sévères comme une maladie professionnelle. «Depuis la fin de l'année 2016, le burnout est considéré comme une maladie liée au travail. S'il s'agit là d'une avancée qui ouvre la porte à une meilleure prévention, car le burnout est désormais reconnu officiellement comme étant causé de façon directe et déterminante par l'exercice d'une profession, il n'est toujours pas considéré comme une maladie professionnelle pouvant permettre à une indemnisation», continue Marc Loewenstein. Or, une telle reconnaissance permettra aux travailleurs malades de percevoir les indemnités d'incapacité temporaire ou permanente de travail auxquelles ils peuvent prétendre, au lieu de l'indemnité d'incapacité de travail égale à 60% du salaire brut octroyée dans le cas de maladie non professionnelle.

En outre, les dépositaires désirent que le fédéral concentre ses efforts sur la sensibilisation et la prévention. «À l'ère des ordinateurs portables et des smartphones, les

conditions de travail exigent davantage de flexibilité de la part des travailleurs et la porosité de la barrière entre vie privée et vie professionnelle est de plus en plus importante. Il faut que les employeurs et managers prennent conscience des risques psycho-sociaux d'une telle situation. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons par ce texte renforcer la sensibilisation par le biais de formations au sein des entreprises, à leur attention, afin qu'ils comprennent et préviennent le burnout avant qu'il ne soit trop tard», conclut le député DéFI.

### UN PROJET-PILOTE

Les trois auteurs émettent enfin des propositions auprès du gouvernement francophone bruxellois. Ils désirent notamment lancer un projet pilote burnout au sein de l'administration et de sensibiliser le secteur associatif lié à la santé mentale au sujet de l'importance d'une prise en charge spécifique et pluridisciplinaire du burnout. ●

ALISON VERLAET

## Toujours plus de banquiers et de professeurs

Le burnout est un état affectif négatif associant, sur une large période, un épuisement émotionnel, une fatigue physique intense à une diminution significative des capacités cognitives. Le burnout peut donc être considéré comme la résultante d'une exposition chronique à un stress au travail comportant trois dimensions symptomatiques : l'épuisement mental, le cynisme amenant à une démotivation importante et un sentiment d'échec et d'incompétence dans le travail. « Il n'y a aujourd'hui aucune définition offi-

cielle du burnout en raison de l'absence de consensus. C'est pourquoi il est important, comme le souligne la proposition de résolution, de développer la recherche et la formation relative à la psychopathologie du travail », affirme Nicolas Clumeck, psychiatre et directeur médical de la clinique du stress de Braine-l'Alleud (ULB). « Le burnout touche principalement des professions à contacts humains comme les assistants sociaux ou les infirmiers. Mais, on voit aussi toujours plus de banquiers et

de travailleurs d'entreprises pharmaceutiques. Ceci s'explique par la digitalisation et les restructurations qu'à ou va connaître leur secteur. On aide aussi de plus en plus de professeurs d'école qui sont démotivés et épuisés », ajoute le médecin, également sous les bannières de DéFI. Mais comment expliquer que de plus en plus de burnout sont diagnostiqués ? « Selon une étude de Secorex, 2/3 des travailleurs souffrent de stress au travail. Et, il y a un véritable lien entre ce stress et le développement d'un burnout. On voit ensuite que les

conditions de travail ne cessent de se détériorer avec une hausse toujours plus importante des pressions. S'y ajoutent des difficultés à mettre une barrière entre la vie privée et professionnelle avec les nouvelles technologies, ainsi que les effets pervers de la digitalisation (difficulté de s'y adapter et/ou peur de perdre son emploi). Il y a enfin le contexte sociétal défavorable. On voit notamment avec les Gilets jaunes que nous sommes dans une période difficile induisant un climat général négatif », conclut Nicolas Clumeck. ●

A.VLT.